Demande à envoyer au plus tard le 7 décembre2020 par mail à directeur.adjoint.formation@insa-lyon.fr

Demande de recevabilité pour un dépôt de dossier

de reconnaissances d'activités extracurriculaires

Année 2020-21

Comme indiqué dans la procédure, disponible sur l'intranet étudiant, votre demande de recevabilité doit-être acceptée par la commission qui se réunira le 16 décembre 2020.

En cas de refus de votre demande par la commission, vous pourrez déposer un recours auprès du Conseil des Etudes qui se réunira en janvier 2021 à l'adresse chantal.rouaud@insa-lyon.fr . Vous recevrez par mail fin janvier, la décision de cette commission.

**Au préalable du dépôt de votre demande, vous devez:**

1. pour le champ d l'Ingénierie, contacter la direction du département,
2. pour le champ des Humanités, contacter le responsable PPH pph@insa-lyon.fr

**Nommage du fichier** : NOM\_prenom\_annee\_dpt (DUPOND\_Pierre\_4\_SGM.pdf)

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| NOM |  | DPT / Année |  | Champ de reconnaissances🞎 Humanités 🞏 Ingénierie |
| Prénom |  | N° étudiant |  |
| Année universitaire de reconnaissance des activités extracurriculaires |  |

Dans le champ des humanités, la substitution porte sur le PPH.

Dans le champ de l'ingénierie, précisez les enseignements concernés par cette demande.

**🡺 Au verso de cette demande, vous compléterez les mises en situation de vos activités extracurriculaires**

Description des mises en situation des activités extracurriculaires permettant de valider les compétences conformes aux compétences à valider des enseignements